

Parcours 02 : Individualiser les parcours de formation

Bloc de Compétences 2 (CCP2) FPA*

MODULES CONSTITUTIFS DU PARCOURS :

- [M 200 - Concevoir et mettre en œuvre des outils permettant la différenciation des apprentissages](#) (14 heures)
- [M 201 - Concevoir des ressources pédagogiques multimédias d'autoformation](#) (35 heures)
- [M 202 - Accompagner les apprenants dans leur parcours individualisé de formation](#) (21 heures - Formation multimodale)
- [M 203 - Développer l'autonomie des apprenants](#) (21 heures)
- [M 087 - Accompagner les apprenants dans leur projet professionnel](#) (14 heures)

DURÉE : 105 heures (+ accompagnement & modules spécifiques)

VALIDATION : Bloc de Compétences 2 FPA*

MODALITÉS DE VALIDATION : Présentation différée d'un projet - Entretien technique

CANDIDATURE : Pour candidater à ce parcours, vous produirez en version informatique au format pdf un écrit utilisant le présent de l'indicatif et la 1ère personne du singulier explicitant votre parcours professionnels et les éléments qui fondent les bases de votre candidature actuelle à ce parcours. Ce document est à envoyer en remplissant le formulaire ci-dessous (bouton « candidater »).

**FPA: Titre de niveau 5 (code NSF 333p) du ministère chargé de l'Emploi « Formateur Professionnel d'Adultes » (FPA), enregistré au RNCP par arrêté du 11 décembre 2017 paru au JORF du 21 décembre 2017 - code RNCP: 247.*